

# Election des représentants des établissements

## au Conseil d'Administration

du Centre de Gestion de l'Yonne

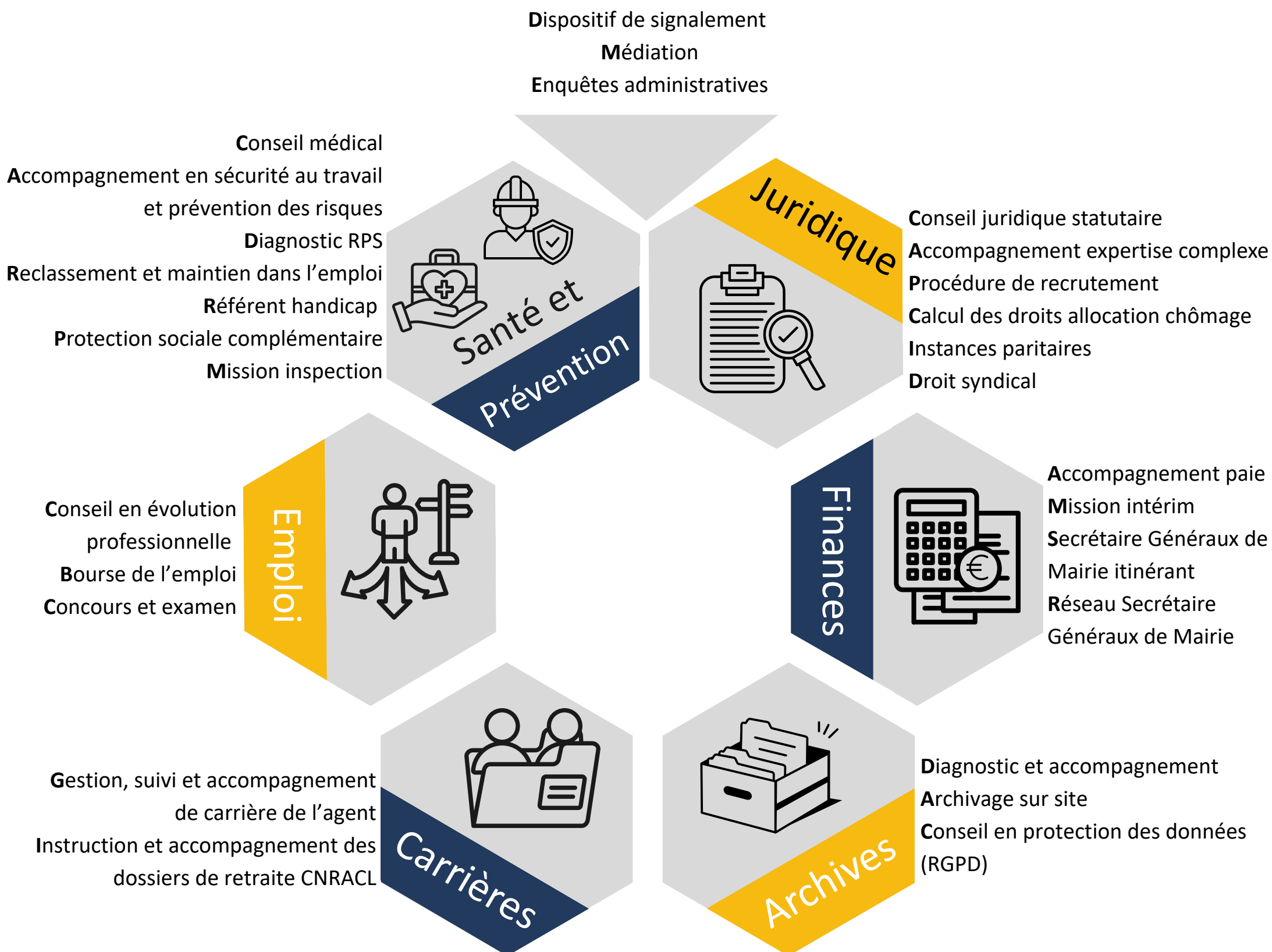
Scrutin du 25/06/2026



### Pourquoi voter ?

Vous êtes appelés à élire vos représentants au conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Yonne. Le Centre de Gestion est un établissement public local à caractère administratif, géré par les employeurs territoriaux. Il a pour vocation à participer à la gestion des personnels territoriaux et au développement des ressources humaines.

### Ses principales missions sont notamment :



Modalité de vote au verso



## Le matériel de vote

---

Vous venez de recevoir votre matériel de vote comprenant :

- Une enveloppe couleur « gris » à affranchir permettant le retour d'une ou des enveloppes de vote et votre identification pour l'émargement ;
- Un ou plusieurs bulletins de vote. Il existe 3 couleurs de bulletin et chaque couleur correspond à un nombre de voix :
  - 1 voix, bulletin de couleur bleu;
  - 10 voix, bulletin de couleur jaune;
  - 100 voix, bulletin de couleur violet;
- Une ou plusieurs enveloppes de scrutin correspondant aux couleurs des bulletins de vote.

**Le nombre de bulletins de vote et d'enveloppes de scrutin, dépend du nombre de voix total qui vous est attribué, conformément à l'extraction de la liste électorale ci-jointe.**

## Comment voter ?

---

1. Placer le bulletin de votre choix dans l'enveloppe de scrutin de la même couleur que le bulletin sans la cacheter. Attention, vous ne pouvez pas modifier la liste choisie (pas de radiation, d'adjonction ou de changement de l'ordre des candidats).
2. La ou les enveloppes de scrutin doivent être placée(s) dans l'enveloppe « bulle » adressée au Président de la commission de recensement et de dépouillement. Il est indispensable de compléter les mentions : nom, prénom, mandat électif, collectivité, de signer au dos de l'enveloppe et de la cacheter.
3. Cette enveloppe doit être affranchie.
4. Poster l'enveloppe afin qu'elle puisse être réceptionnée par le Centre de Gestion.

**Attention, pour être valable, l'enveloppe doit parvenir au Centre de Gestion par courrier avant la clôture du scrutin fixée au 24 juin 2026 à 16 heures au plus tard.**

*Tenez compte des délais postaux !*

Contacts :  
Mme Malika ARIBA  
Mme Eugénie DEPUYDT  
Par mail :  
[electpro@cdg89.fr](mailto:electpro@cdg89.fr)

**Attention :** le non-respect de ces consignes est susceptible d'entraîner l'annulation de votre vote. Seules les enveloppes acheminées par voie postale seront recevables.